

Tout d'abord, il est important de souligner qu'elle participe d'un vrai choix de société en termes d'équité et de redistribution des richesses. Ensuite il ne faut pas oublier qu'une partie des droits de la fiscalité patrimoniale alimente les budgets des départements. Enfin elle fait partie intégrante de nos missions fiscales et mobilise de nombreux services de la DGFIP.

- ➡ Le rétablissement d'une véritable progressivité, sachant que, par exemple, le taux de la dernière tranche est passé de 1,80 % en 2006 à 1,50 % aujourd'hui ;

- ➡ La réintroduction des revenus des placements non encaissés (laissés dans les différents véhicules de placements) dans le calcul des revenus globaux (permet mathématiquement d'atténuer les effets pervers du plafonnement) ;
- ➡ Le rehaussement significatif, et a minima au niveau de 2006, des seuils du plafonnement de l'ISF ;
- ➡ La suppression des niches fiscales de l'ISF (par ex : élargissement de l'assiette aux œuvres d'art, redéfinition de la notion de bien professionnel entraînant des exonérations) ;
- ➡ L'abandon des réductions pour dons et ré-investissements au sein des PME (qui peuvent aller au total jusqu'à 45 000 euros). En effet l'État est collecteur de l'impôt. Il est maître de la mise en œuvre de ses politiques publiques, dont celles de l'investissement économique, pour répondre à l'intérêt général. Cette niche n'a d'ailleurs jamais apporté la preuve de son utilité pour les PME. Les véhicules financiers mis en place pour collecter les fonds étant surtout destinés à limiter les risques pour les investisseurs ;

Revoir les droits de donation et successions dans une logique de redistribution

S'agissant des droits de donation et succession, on peut entendre certaines réflexions actuelles sur le fait qu'il faut aider les nouvelles générations et repenser le niveau de taxation des transmissions en ligne indirecte, par exemple. Pour autant, cela ne doit pas aboutir à la transmission de patrimoines importants, juste pour éluder l'impôt comme le permettent de nombreuses dispositions : augmenter les abattements et raccourcir les délais entre les donations (comme sous Sarkozy en 2009), pacte DUTREIL pour les transmissions d'entreprises exonération des contrats d'assurance vie...

Aider les jeunes générations cela passe surtout par des moyens pour l'éducation et des formations qualifiées, l'amélioration de la politique du logement, l'augmentation des salaires, le développement des services publics qui sont les biens de ceux qui n'en ont pas...

Bref, donner les moyens à l'État pour mettre en œuvre une vraie politique de redistribution des richesses... mais pour cela il faut des rentrées fiscales !

La concentration des patrimoines en France (les 10 % les plus riches détiennent 50 % du patrimoine) perdure depuis des générations, voire a augmenté pendant la crise COVID,

L'équité doit être le fil conducteur de la fiscalité patrimoniale, c'est le contraire de la fiscalité complaisante proposée par certains candidats !